



ECRAN OUVERT RÈGLEMENT



1- Conditions de participation

La participation est ouverte à tous les habitants de l'arrondissement d'Albertville (c'est-à-dire les cantons d'Aime, d'Albertville-Nord, d'Albertville-Sud, de Beaufort, de Bourg-Saint-Maurice, de Bozel, de Grésy-sur-Isère, de Moûtiers et d'Ugine) ayant réalisé un film de type court métrage (fiction, documentaire, film d'animation...).

Un dossier complet devra être renvoyé, incluant : **la fiche d'inscription remplie et signée, une copie du film, le synopsis/résumé du film.** Le film devra être envoyé sous format MP4 Full HD soit sur clé USB soit par envoi dématérialisé à l'attention des Amis du Cinéma (cf fiche d'inscription).

2- Sélection

Un comité de sélection organisé par la Ville d'Albertville et l'association Les Amis du Cinéma choisira, parmi les films inscrits, ceux qui seront diffusés au Dôme Cinéma.

Tous les candidats seront informés par courriel de la sélection ou non de leur film avant la tenue de la projection.

Les candidats sélectionnés s'engagent à assister à la projection du **samedi 25 janvier 2020** et seront invités à s'exprimer sur leur travail, les frais de déplacement demeurant à leur charge.

3- Les droits de diffusion et d'exploitation

En cas de sélection, le candidat accepte la diffusion gratuite de son film lors de la journée « Écran Ouvert ».

Pour que le film puisse être sélectionné, le candidat doit :

- être propriétaire de l'ensemble des droits de reproduction, représentation et diffusion de son film,
- posséder toutes les autorisations nécessaires, et notamment celles des droits musicaux et droits à l'image des personnes filmées (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs),
- Les candidats sélectionnés autorisent le comité d'organisation à utiliser à des fins promotionnelles relatives au dispositif leur nom et leur image sur tous supports (web, presse, réseaux sociaux...) et ce sans contrepartie.

4- Modification, annulation

Le comité d'organisation se réserve tout droit de regard sur les œuvres sélectionnées et pourra éventuellement décider de la modification ou l'annulation de l'opération si les circonstances l'exigeaient.

5- Organisation

Cet événement est organisé par la Ville d'Albertville et l'association Les Amis du Cinéma dans le cadre du dispositif Passeurs d'Images.

Limite de dépôt des dossiers : **vendredi 13 décembre 2019.**

Résultats de la sélection **le 20 décembre 2019.**

Projection « Ecran Ouvert » : **samedi 25 janvier 2020 après-midi.**

Les supports des films non sélectionnés seront disponibles à l'accueil du Dôme Cinéma à partir du 8 janvier 2020.

Renseignements : Les Amis du Cinéma 04 79 37 58 77 ou adc.laure@gmail.com

ÉCRAN OUVERT INSCRIPTION

L'inscription à Écran ouvert doit inclure :

- ✓ la fiche d'inscription remplie et signée
- ✓ une copie du film
- ✓ le synopsis/résumé du film

FICHE D'INSCRIPTION

Merci de remplir l'ensemble des champs

Identité

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____ Age _____

Site internet/Lien vidéo/Facebook _____

Le film

Titre _____

Année de réalisation _____ Durée _____

Contexte de réalisation (projet personnel, film d'étudiant, atelier encadré...)

Le film a-t-il déjà été diffusé en public et si oui, où et quand ? _____

J'ai pris connaissance du règlement de l'opération « Écran Ouvert » et m'engage à en respecter les clauses. Je déclare sur l'honneur détenir les droits permettant l'exploitation du film décrit ci-dessus dans les conditions prévues au dit règlement.

À _____ le ____/____/_____

Signature

La copie de votre film doit être transmise (format souhaité MP4 Full HD) :

- soit par mail à adc.laure@gmail.com (par Wetransfer, Sendspace...)
- soit sur clé USB

L'inscription complète doit être déposée pour le vendredi 13 décembre 2019 au plus tard :

- soit dans un des cinémas d'Albertville ou d'Ugine
- soit par courrier : Les Amis du Cinéma – Écran ouvert - 45 place Montmain – BP 39 – 73401 Ugine cedex.
- soit par mail à adc.laure@gmail.com

Renseignements : Les Amis du Cinéma 04 79 37 58 77